

## 1. Les masques de protections Covid-19 ne vont pas dans la collecte sélective !



Suite à une recrudescence de la présence de masques dans la collecte sélective (capots jaunes et sacs jaunes) et afin de protéger les agents de collectes et de tri, le Sictom de la Communauté de Commune du Haut-Béarn souhaite rappeler ce message important:

Mouchoirs, masques, gants usagés : jetez-les dans un sac fermé avant de le mettre aux ordures ménagères (sacs noirs) JAMAIS dans votre bac de tri. Attendez 24 heures avant de présenter à la collecte votre bac des ordures ménagères.

---

## 2. Prévention des déchets : ce qu'il faut savoir.



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets, d'éviter l'utilisation de produits dangereux et de diminuer leur nocivité.

Chaque habitant du Haut-Béarn produit **586 kg** de déchets par an. Comment réduire ces déchets ?

**A la maison :** Je composte mes déchets biodégradables de cuisine et de jardin ; Je donne mes livres, vêtements ou petits meubles en bon état ; Je répare mes appareils pour prolonger leur durée de vie ; J'achète d'occasion, j'emprunte ou je loue ; Je colle un « stop-pub » sur ma boîte aux lettres.

**Lors de mes achats :** Je choisis des produits durables et réparables ; Je réduis le gaspillage alimentaire en achetant la quantité juste et le bon produit ; Je favorise les produits locaux ou avec un logo environnemental ; Je préfère les appareils sans pile, sinon j'utilise des piles rechargeables ; Je choisis des produits avec moins d'emballages.

**Au travail :** J'utilise une tasse plutôt que des gobelets jetables ; J'imprime en recto-verso et je limite mes impressions.

**Ma démarche « Zéro déchet » :** Je prends mon cabas et mes contenants réutilisables pour mes courses ; Je pense aux produits au détail ou en vrac ; J'offre des cadeaux « dématérialisés » (places de cinéma, soins, activité, arbre à planter...).

### 3. Contrôle d'accès en déchèterie

À partir du second trimestre 2021, Un badge d'accès, fourni par le Sictom de la CCHB, sera indispensable pour accéder aux déchèteries. Une carte sera distribuée à chaque foyer durant le premier trimestre selon des modalités qui restent à définir avec chaque commune.



Sauf exceptions, 26 passages seront accordés à chaque foyer fiscal. Le Sictom de la CCHB a estimé nécessaire de fixer un plafond afin de limiter les usages abusifs de la déchèterie. La régulation de l'accès et la limitation du nombre de passages permettront de réduire les risques d'incidents et de mauvaise circulation sur les sites qui sont parfois totalement saturés.

Ainsi les agents auront une plus grande disponibilité et pourront consacrer plus de temps à leur véritable fonction de conseil auprès des usagers. Cela permettra une qualité de tri nettement améliorée qui, par conséquent, limitera un sur-tri qui génère de nouveaux coûts. Car l'objectif est de répondre à une obligation réglementaire de gestion statistique tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement, sans faire supporter au contribuable local des dépenses que nous pouvons éviter.

La collectivité ne restera pas sans réponses face aux situations particulières. Ainsi seront pris en compte les événements qui pourraient concourir à une utilisation plus importante de la déchèterie (déménagement, vide maison, travaux importants effectués par le particulier...). Lorsque cela sera nécessaire, les usagers concernés pourront solliciter le Sictom pour des passages supplémentaires, et bien sûr, gratuits.

---

**Un doute ? Une question ? Contactez le Sictom au 05 59 39 55 10**